

# CONSEIL MUNICIPAL de DOMPIERRE les ORMES

## REUNION du 17 FEVRIER 2022

Convocation en date du : 12/02/2022

Date d'affichage de la convocation : 12/02/2021

Date d'affichage du Procès-Verbal : 20/02/2021

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept février à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de DOMPIERRE-LES-ORMES, se sont réunis à la Salle des Associations de Dompierre les Ormes sous la présidence de Mme Géraldine AURAY, Maire

### **Présents** :

MM. Guillaume BOUCHOT, André CHARNAY, Jean-Yves COURTOIS, Frédéric DEBUS, Michel DESROCHES, Emmanuel FÉNÉON, Bernard LITAUDON, Philippe PROST, Marcel RENON  
Mmes Géraldine AURAY, Emilie GIRAUD DEBROSSE, Elisabeth MARTINOT, Véronique VIAL

**Absente-excusee** : Mme Séverine DEBIEMME a donné procuration à Mme Géraldine AURAY

Mme Marie BURILLER a donné procuration à M. André CHARNAY

M. Michel DESROCHES a été élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 20 janvier 2022 est approuvé à l'unanimité.

Mme le Maire quitte la salle et laisse la présidence de séance à M. Frédéric DEBUS, 4<sup>ème</sup> adjoint.

### **1°) Comptes de gestion 2021 - Délibération n° 2022/02/01**

Il est donné lecture des comptes de gestion des budgets 2021 Commune, logements sociaux, locaux commerciaux et Lotissement La Palissade transmis par M. le Trésorier Municipal conformes aux divers comptes administratifs 2021 de la Commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces comptes de gestion.

### **2°) Comptes Administratifs 2021 - Délibération n° 2022/02/02**

M. Frédéric DEBUS donne lecture des différents comptes administratifs 2021 de la Commune.

Après avoir écouté M. Frédéric DEBUS, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte les divers comptes administratifs 2021 de la Commune ainsi qu'il suit :

### Budget général

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	689 364,30 €	994 612,62 €
Affectation Résultat 2020		290 741,47 €
Section d'investissement	222 995,46 €	231 299,73 €
Report déficit 2020	122 317,80 €	

### Budget Logements sociaux

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	4 166,89 €	29 309,89 €
Excédent antérieur reporté		31 033,65 €
Section d'investissement	18 796,40 €	18 806,41 €
Déficit antérieur reporté	18 427,12 €	

### Budget Locaux commerciaux

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	15 995,60 €	20 683,53 €
Excédent antérieur reporté		23 164,05 €
Section d'investissement	31 275,89 €	94 240,94 €
Déficit antérieur reporté	82 740,94 €	

### Budget Lotissement La Palissade

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	57 918,38 €	61 050,85 €
Déficit antérieur reporté	3 240,00 €	
Section d'investissement	60 180,38 €	4 386,85 €
Excédent antérieur reporté		140 613,15 €

### **3°) Affectation des résultats comptables 2021 - Délibération n°2022/02/03**

Mme le Maire rentre dans la salle et reprend la présidence. Elle propose aux élus l'affectation des résultats de l'exercice 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats comptables de l'exercice 2021, ainsi qu'il suit :

### Budget général

RAR Dépenses investissements :	0,00 €
RAR Recettes investissements :	0,00 €
Excédent de fonctionnement cumulé :	595 989,79 €
Déficit d'investissement cumulé :	114 013,53 €
Soit un excédent global au 31/12/2021 :	481 976,26 €
Déficit d'investissement repris au cpte 001 dépenses	114 013,53 €
Affectation de l'exécution reportée compte 1068 :	114 013,53 €
Excédent de fonctionnement repris au cpte 002 :	481 976,26 €

### Budget "Logements sociaux"

Excédent de fonctionnement	56 176,65 €
Déficit d'investissement cumulé	18 417,11 €
Soit un excédent global au 31/12/2021 :	37 759,54 €
Déficit d'investissement repris au cpte 001 dépenses :	18 417,11 €
Affectation de l'exécution reportée compte 1068 :	18 417,11 €
Excédent de fonctionnement repris au cpte 002 :	37 759,54 €

### Budget "Locaux commerciaux"

Excédent de fonctionnement	27 851,98 €
Déficit d'Investissement cumulé	19 775,89 €
Soit un excédent global au 31/12/2021 :	8 076,09 €
Déficit d'investissement repris au cpte 001 dépenses :	19 775,89 €
Affectation à l'exécution reportée cpte 1068 :	19 775,89 €
Excédent de fonctionnement repris au cpte 002 recettes :	8 076,09 €

### Budget "Lotissement La Palissade"

Déficit de fonctionnement cumulé	107,53 €
Excédent d'Investissement cumulé	84 819,62 €
Soit un excédent global au 31/12/2021 :	84 712,09 €
Excédent d'investissement repris au cpte 001 recettes	84 819,62 €
Déficit de fonctionnement repris au cpte 001 dépenses	107,53 €

#### 4°) Budgets primitifs 2022 - Délibération n°2022/02/04

Mme le Maire présente les divers budgets primitifs 2022 de la Commune préparés par la Commission des finances.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte et procède à la signature des divers budgets primitifs 2022 de la Commune ainsi qu'il suit :

##### Budget communal

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 428 176,00 €	1 428 176,00 €
Section d'investissement	901 109,00 €	901 109,00 €

##### Budget Logements sociaux

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	67 280,00 €	67 280,00 €
Section d'investissement	80 917,00 €	80 917,00 €

##### Budget Locaux commerciaux

	Dépenses H.T.	Recettes H.T.
Section de fonctionnement	28 851,00 €	28 851,00 €
Section d'investissement	28 076,00 €	28 076,00 €

##### Budget Lotissement La Palissade

	Dépenses H.T.	Recettes H.T.
Section de fonctionnement	316 709,50 €	316 709,50 €
Section d'investissement	223 017,50 €	223 017,50 €

#### 5°) Ecole

Mme le Maire tient à remercier le personnel de la Commune qui a su s'adapter à la situation quelque peu compliquée en raison d'absences de plusieurs agents liées au Covid.

Fermeture d'une classe : Mme le Maire donne connaissance du courrier de l'Inspection Académique confirmant la fermeture d'une classe à Dompierre.

Madame le Maire précise que tout a été fait pour éviter cette fermeture. Avant cette décision, elle a contacté M. Florin, Inspecteur d'académie et envoyé un courrier au DASEN cosigné par le Maire de Montmelard pour solliciter la révision de leur projet de fermeture en présentant divers arguments.

Les CM1 et CM2 seront tous à Montmelard à la prochaine rentrée. Le poste de Marion Berthier sera supprimé.

La question de l'accueil des tous petits a été posée à l'Inspecteur d'Académie. Cet accueil ne pourrait se faire que si 9 enfants étaient inscrits.

La Commission scolaire va travailler sur ce sujet mais pour une rentrée en 2023. Cela permettrait peut-être de demander la réouverture d'une classe.

Il indique également qu'il conviendrait de communiquer sur cette fermeture de classe pour éviter les malentendus.

Socle numérique : il sera installé la semaine prochaine

Absence de Mme Laure Fleury : Mme le Maire rappelle que Mme Laure Fleury doit se faire opérer mais qu'aucune date n'est connue aujourd'hui. Un remplaçant a déjà été trouvé.

Entretiens annuels des agents : ils doivent débiter la semaine prochaine. Ils n'ont pas pu se réaliser avant en raison des diverses absences des agents.

#### **6°) Convention avec la Région Bourgogne Franche Comté pour les transports scolaires - délibération n°2022/02/05**

La Commune est actuellement titulaire d'une convention de délégation de compétence pour assurer le transport des élèves du 1er degré.

Un courrier du 14 février 2022 transmis par les Services des Transports informe que le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté a fixé au 1er trimestre 2023 la délibération sur le règlement régional unique afin que celui-ci soit applicable pour la rentrée scolaire de septembre 2023. Dans ce contexte, il est proposé de prolonger à nouveau d'un an la convention de délégation de compétence pour l'organisation du transport scolaire en vigueur à ce jour.

Le Conseil Municipal,

- accepte la prolongation d'un an de la convention de délégation de compétence signée avec la Région Bourgogne-Franche-Comté pour l'organisation du transport scolaire du 1er degré,
- autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

#### **7°) Salle des fêtes**

Une réunion s'est tenue ce même jour à 17 h 30 avec Mme Loupias de l'Agence Technique Départementale pour travailler sur le projet de la salle des fêtes.

Il conviendrait de prévoir une réunion de travail, notamment pour l'élaboration d'un questionnaire à transmettre aux habitants de Dompierre. La Commission se réunira le 25 février prochain à 18 h 00, Salle de la Maison des Associations.

## 8°) Permanence au bureau de vote pour les élections présidentielles des 10 et 24 avril 2022

	10 avril 2022	24 avril 2022
8 h 00 - 10 h 00	CHARNAY André COURTOIS Jean-Yves LITAUDON Bernard	CHARNAY André DEBUS Frédéric COURTOIS Jean-Yves
10 h 00 - 12 h 00	GIRAUD DEBROSSE Emilie PROST Philippe MARTINOT Elisabeth	VIAL Véronique MARTINOT Elisabeth DEBIEMME Séverine
12 h 00 - 14 h 00	PROST Philippe BOUCHOT Guillaume RENON Marcel	VIAL Véronique BOUCHOT Guillaume RENON Marcel
14 h 00 - 16 h 00	GIRAUD DEBROSSE Emilie DESROCHES Michel BURILLER Marie	LITAUDON Bernard DESROCHES Michel DEBIEMME Séverine
16 h 00 - 18 h 00	AURAY Géraldine FENEON Emmanuel BURILLER Marie	AURAY Géraldine FENEON Emmanuel DEBUS Frédéric

## 9°) Questions et informations diverses

### - P.E.T.R.

Mme le Maire donne connaissance d'un mail du PETR Mâcon Sud Bourgogne relatif à la programmation de réunions publiques sur la rénovation énergétique. Une rencontre avec les concitoyens est souhaitée afin de présenter les services proposés. Une réunion est proposée le jeudi 14 avril à la salle des fêtes de Dompierre.

### - Vérification des installations électriques

Le Bureau Véritas est venu dernièrement pour la vérification des installations électriques dans les bâtiments publics. Des rapports ont été transmis, plusieurs points sont à revoir. M. André Charnay a été chargé de suivre ce dossier.

### - Lotissement La Palissade

Mme le Maire confirme que M. et Mme Boisse se portent acquéreur du lot n° 1 au Lotissement La Palissade.

Les acquéreurs du lot n° 4 ont obtenu leur permis de construire.

- Local anciennement Ted Burger

Mme le Maire indique qu'elle n'a pas plus d'informations pour l'instant sur la vente de l'ancien local Ted Burger.

- Borne de recharge électrique

Mme le Maire rappelle que le Conseil Municipal n'a pas souhaité renouveler la convention financière avec le Sydesl pour la borne de recharge électrique.

Le Sydesl a souhaité une rencontre pour en discuter. Le rendez-vous a été fixé au 24 février prochain à 10 h 00.

- Chef de projet dans le cadre de l'opération Petites Villes de demain

Mme Lydie Trémeaud a été recrutée le 1<sup>er</sup> février 2022 par la Communauté de Communes St Cyr Mère Boitier en tant que cheffe de projet dans le cadre de l'opération Petites Villes de demain. Mme le Maire doit la rencontrer le 23 février prochain.

M. Frédéric Debus indique qu'il conviendrait de choisir les thématiques

- Site internet

Une réunion est prévue le 03 mars à 18 h 00, avec la Communauté de Communes à Trambly, Mme Isabelle BOUVIER BOILEAU en charge du dossier et M. IGONNET, élu communautaire en charge de la communication.

- Téléphonie mobile

Mme le Maire indique qu'elle a transmis un courrier à M. le Préfet de Saône et Loire avec l'ensemble des signatures suite à la pétition relative aux problèmes de réception de la téléphonie mobile lancée par des habitants de la Commune.

- Intervention de M. Bernard LITAUDON

M. Bernard Litaudon fait part des divers dysfonctionnements des lampadaires au stade municipal. Des ampoules seraient à changer et il demande s'il ne serait pas judicieux de faire installer des lampes LED. Un devis pourrait être sollicité auprès d'une entreprise spécialisée.

Mme le Maire indique que, lors d'une récente rencontre, M. Laborier, Président du FCDM, a transmis un devis de réfection de la pelouse du stade. D'autres devis seront sollicités pour ces travaux.

Il indique qu'il a rencontré dernièrement Mme Bretaire par rapport à la vente du bâtiment situé Grande Rue. Mme le Maire a contacté Mme Joëlle Guilloux concernant les bâtiments appartenant à la famille Bretaire .

Mme le Maire précise que ce bâtiment a été remis en vente avec mandat exclusif de 6 mois à une agence immobilière.

Une visite du local est à programmer et il conviendrait de prévoir une rencontre avec la famille.

- Intervention de M. Michel Desroches

M. Michel Desroches informe qu'il a participé à une rencontre proposée par la Communauté de Brigades de Cluny pour la présentation du bilan de l'année 2021 et de l'action de la gendarmerie envers les élus. Lors de cette rencontre, ils ont transmis des fichiers informatiques intéressants, ont indiqué que la délinquance par rapport aux cambriolages était stable, ont donné connaissance des moyens donnés par rapport à la cyber-criminalité.

Portail de la brigade de Dompierre : depuis 2002, la serrure du portail a été changée de nombreuses fois. Peut-être serait-il opportun d'installer un système de motorisation ? A voir lors du prochain dysfonctionnement.

- Intervention de M. Emmanuel Fénéon

Commission Réfugiés : Lors d'une récente réunion, M. Emmanuel Fénéon a appris le futur départ de la famille Aklaqi. Celui-ci est prévu dans les 2 mois. Pas d'informations quant à la venue d'une autre famille.

Projet Entr'Aides : L'Association Villages Solidaires souhaite créer des groupes de bénévoles dans chaque commune. Elle demande à ce que les communes se chargent de trouver des bénévoles et d'identifier les personnes susceptibles de bénéficier de ce dispositif. Une prochaine réunion est prévue le 08 mars prochain.

Association de Pézanin : L'association compte déjà 25 adhérents.

Projets à venir : réfection du barbecue, réouverture d'un chemin et aide à Péza Carpes pour la réfection de l'arrivée d'eau dans l'étang.

Prochaine séance du Conseil Municipal : mercredi 16 mars 2022 à 20 h 00

Prochain bureau : 25 février 2022 à 9 h 00

11 mars 2022 à 9 h 00

Fin de séance : 23 h 00